

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1111/SLAG portant délégation de signature à M. Froment, Haut-Commissaire adjoint .

n° 1111/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
18 décembre 1974

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro
26 décembre 1974

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire

Vu le décret du 22 juillet 1974 portant nomination de M. le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

Vu le décret du 20 novembre 1974 portant nomination du Haut-Commissaire adjoint de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

Vu la décision n° 1101/PERS du 17 décembre 1974 constatant l'arrivée dans le Territoire du Haut-Commissaire adjoint,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Délégation générale de signature est donnée à M. Jean Froment, Haut-Commissaire adjoint, pour signer au nom du Haut-Commissaire tous actes, correspondances et documents.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

C. DABLANC.